

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de VILLENAUXE LA GRANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Date de la convocation : 06 juillet 2017

Date d'affichage : 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Catherine ABT, Paul BUJAR, Barbara CARPANESE, Anne CAYN, François COLIN, Christophe DHAM, Valérie DONGO, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Alain GUERIN, Damien GUERINOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean Yves MATHIAS, Christian POIRETTE, Jean Louis WAIBEL.

Représentés : Francis GUILLOT par Jean Louis WAIBEL, Bernard LAMORIL par Barbara CARPANESE, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR

Absents : Elise GRAMMAIRE, Vincent SERRIER

Secrétaire : Madame Nicole LEGRAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

1 - Entretien de la station d'épuration : curage de deux lits

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+3	21	0	0	0

M. MATHIAS présente l'offre de l'entreprise VALTERRA pour le curage de 2 bassins pour un prix de 23 064,48 € et dit que la dépense sera imputée au compte 61528 du budget assainissement.
Adopté à l'unanimité.

2 - Services Eau et Assainissement : Annulation de créances éteintes

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+3	13	6 Mme Carpanese – Jozy – MM. Colin – François - Guerin	2 M. Poirette – Mme Cayn	0

Mme GARNIER informe que Mme la Trésorière de Nogent S/S demande l'effacement d'une créance de 107,22 € sur le budget assainissement et de 118, 23€ sur le budget eau, suite à un jugement du Tribunal en date de 02 juin 2017 et dit que la dépense sera imputée au compte 6542 des budgets précités.

Adopté

3 - Point sur la maison médicale

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	18+3	19	2 MM. Waibel - Guillot	0	0

M. le Maire rappelle la suspension temporaire du dossier de la maison médicale au vu des interrogations sur :

- Le départ du Dr Somaï
- La validation de notre projet par l'A.R.S.
- Notre classification par rapport aux déserts médicaux

Le 5 juillet 2017, la commission « Finances » s'est réunie suite à l'assurance que le Dr Somaï restait à Villenaux et que l'A.R.S. avait officiellement labélisé notre maison de santé.

La réunion avait pris un avis favorable à l'unanimité pour la poursuite du projet

Mme GARNIER expose le nouveau plan de financement de la maison santé pluridisciplinaire (MSP), suite à la possibilité d'obtenir une aide de l'ETAT au titre de la dotation de soutien à l'investissement (contrat de ruralité) :

- Subvention ETAT (DETR) : 200 000€
- Subvention ETAT (FNADT) : 100 000€
- Subvention ETAT (DSIL) contrat ruralité : 36 457,14€
- Subvention Région : 150 000€
- Subvention FEADER : 484 925, 34€
- Total subventions : 971 382,48€
- Part communale : 459 617,52€

Dans le cas où la DSIL ne serait pas attribuée une demande d'aide financière sera adressée au Conseil Départemental de l'Aube.

M. DHAM s'interroge sur l'obtention de la subvention FEADER. Sommes-nous sûrs de son attribution ?

M. le Maire lui répond que nous y sommes éligibles mais que la réponse définitive ne nous sera donnée alors que les travaux seront commencés.

M. DHAM s'inquiète de ne pas voir l'isolation dans le descriptif des travaux.

M. le Maire lui répond qu'il voit mal un architecte ne pas prendre en compte ce poste et, que ces aspects techniques ont été traités dans un conseil précédent.

M. DHAM demande à ce que le projet soit revu dans son ensemble.

M. le Maire lui répond qu'il n'en est pas question, cette décision ayant déjà été actée lors d'un précédent conseil.

M. DHAM demande à M. le Maire si la maison de santé pourrait mobiliser la totalité des investissements de la mandature.

M. le Maire lui répond que c'était le projet phare de cette mandature et que nous l'assumerons même à ce prix.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits



Le maire,